

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**C O N S E I L   M U N I C I P A L**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1963**

**SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 1963**

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Maître Gabriel MACE, Maire de la Commune de Saint-Denis, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. MONDON Claude est désigné comme Secrétaire pour la Séance.

Il est procédé à l'appel nominal:

Sont présents :

M.M. MACE Gabriel - LEVENEUR Georges - PARIS Raymond - MESNIER Georges  
BOURRHIS Camille - VELCPOUILLE Antoine - HOARAU Edouard - BOYER Marc - MONDON  
Claude - ATECTAM René - EVAN Georges - FERRERE Chantilly - GALLARD Jean -  
ROBERT Maurice - TURPIN Joseph Norbert - AFFEJEE Abdoul Hack - CELESTIN Marcel -  
THUONG NINE Roger - APPAVOU Antoine.

Représentés :

M. CADET Lucien par M.MACE Gabriel  
M. FONTAINE Jean-Pierre par M.LEVENEUR Georges.

Absent: excusés : M.M. REYDELLET Jules - OZOUX Marcel - GIGANT Edouard.

Absents: M.M. LAMBERT Léone - VERGOZ Robert - AUBER Camille -  
RAVAUX Jean - DE VILLENEUVE Marcel - RAMASSAMY Adolphe - MANES Charles Ollivier -  
FORT Raoul.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**LE MAIRE :** Messieurs, avant de passer à l'ordre du jour, je sou mets à votre décision la motion suivante à adresser à S.E. Monseigneur l'Evêque de Saint-Denis :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS**

" réuni le 31 Mai 1963, prie respectueusement S.E. Monseigneur l'Evêque de Saint-Denis de bien vouloir transmettre au Souverain Pontife S.S. Jean XXIII la motion suivante qu'il a votée, à l'unanimité, sur la proposition du Maire :

" La population de Saint-Denis ( Réunion) et son Conseil Municipal profondément émus par l'annonce de la maladie de S.S. Jean XXIII, le prie d'agréer les vœux qu'ils forment pour sa santé et le souhaitent sincère de le voir se rétablir. Admirant l'œuvre qu'il a déjà accomplie pour l'Eglise, pour les hommes, pour la Paix et pour la liberté, ils expriment ardemment le souhait qu'il puisse la continuer. Ils lui affirment leurs sentiments de très déférent respect et de vénération " .

Signé: Gabriel MACE. "

La motion proposée par le Maire est adoptée à l'unanimité.